



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 25 septembre 2024

2024/48

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mme FOURES Josiane - M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes ARNAUD GIBOULET Sophie- POULLET Danielle - -- BAECKER Sybille - -- MM AUBIN Dimitri - BECHARD Alain– Mmes PANAFIEU Blandine - M. ALTIER Jonathan – Mme MENALDO KEBDANI Nadia -

ABSENTS EXCUSES : Mmes SCHMITT Marie Gil - DE CORO Jessica - MM NEVEU James - COULON Daniel – ALTIER Jonathan - REBUFFAT Jacky

PROCURATIONS : Mme SCHMITT MG à Mme BAECKER S.
Mme DE COROC J. à Mme ARNAUD GIBOULET S.
M. NEVEU J. à Mme POULLET D.
M. COULON D. à M. HIBSCHELE JM
M. REBUFFA J. à Mme MENALDO KEBDANI N.

Soit 18 votants

OBJET : Signature d'un avenant n° 1 au marché de fourniture des repas signé avec la société A.P.I.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération 2020/52 du 23 juillet 2020 portant signature d'un marché de fourniture des repas en liaison froide avec la société A.P.I. à compter du 1^{er} septembre 2020 pour une durée de 4 ans,

CONSIDERANT que les réunions et études lancées par l'intercommunalité dans le but d'étudier les possibilités de groupement de commande pour la fourniture des repas dans les cantines scolaires ont décalé le lancement de la consultation pour le renouvellement du marché ; à ce jour, il a été conseillé aux communes de lancer leur propre consultation lorsque leur marché arrivait à échéance.

CONSEIDRANT l'avis public d'appel à concurrence publié sur le JAL Le réveil du Midi le 25 septembre courant en vue du renouvellement du marché de fourniture des repas pour la cantine scolaire et le centre de loisirs à compter du 1^{er} novembre 2024,

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

CONSIDERANT qu'il est possible de signer un avenant pour prolonger le contrat actuel d'une durée de 2 mois dans l'attente de l'attribution du nouveau marché,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1^{er} : de signer un avenant n° 1 au marché de fourniture des repas en liaison froide afin de prolonger la durée de validité de deux mois, soit du 1^{er} septembre au 31 octobre 2024. Les autres dispositions du contrat demeurent inchangées.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire

Gilles TIXADOR

